

## **grand hamster Sept associations font des propositions Tous concernés**



*Les associations reconnaissent des avancées dans la protection du grand hamster mais déplorent un manque d'ambition et de cohérence. Photo DNA – Julien Kauffman*

### **Sept associations de protection de la nature (\*) ont décidé d'unir leurs forces de proposition pour définir une stratégie globale de protection du hamster.**

**LE CONSTAT :** en 1993 il n'y avait plus guère que 150 communes en Alsace qui abritaient encore des grands hamsters. L'animal était déjà en voie de disparition et décrochait le peu enviable statut d'animal protégé. Aujourd'hui, ces communes se limitent à 18, pour l'essentiel à l'ouest de Strasbourg, dont 9 comptabilisent moins de cinq terriers sur leur territoire... En tout et pour tout, les hamsters communs ne seraient plus que 309 à vivre à l'état sauvage.

**LES CAUSES :** l'agriculture intensive et plus particulièrement la maïsiculture, ainsi que l'étalement urbain qui privent le hamster de son habitat naturel (champs de céréales d'hiver ou luzerne sur sol loessique).

**LES RESPONSABILITÉS** selon les associations de protection de la nature : « L'État, qui a trop tardé à prendre la mesure des enjeux et qui n'a pas su travailler en bonne intelligence avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales qui continuent d'aménager et le monde agricole qui, malgré des efforts qu'il faut bien reconnaître, persiste dans des pratiques intensives destructrices de biodiversité », détaille Maurice Wintz, président d'Alsace Nature.

LES ENJEUX : « On parle du grand hamster mais on pourrait parler de l'alouette des champs, du lièvre, de la perdrix ou de la caille des blés », souligne Bruno Ulrich du GEPMA en rappelant le rang d'espèce parapluie du *Cricetus cricetus* : son habitat n'est pas seulement vital pour lui mais pour bien d'autres espèces de plaine.

Un sol qui abrite un hamster, « c'est un sol sain, couvert en hiver, garant d'une bonne qualité de l'eau, sans oublier l'aspect paysager », ajoute Frédéric Burner, président de l'APELE dont la pétition en faveur de la protection du petit rongeur a atteint les 28 000 signatures.

LA MARCHÉ A SUIVRE : dans cette logique, toute action sectorisée qui ne tendrait pas plus largement à protéger la biodiversité serait vouée à l'échec selon les associations.

Le grand hamster est révélateur de l'état dégradé de l'environnement alsacien et des conflits d'intérêt qui ruinent toute tentative de dégager des actions d'envergure.

### **Pris en otage par la politique**

« Le hamster n'existe en France qu'en Alsace, il n'existe plus en Alsace que dans 18 communes, il est donc essentiel de le protéger. C'est même un devoir, une responsabilité, énonce Gérard Baumgart, président du CERPEA. Pourtant, beaucoup de communes ne le considèrent que sous l'angle de la contrainte ».

Pire, le grand hamster est devenu un enjeu politique avec la condamnation de la France par la Cour de justice de l'Union européenne. D'un côté l'État, poussé à l'action dans l'urgence après des années d'apathie, et de l'autre les collectivités locales, celles-là même qui ont réussi à sauvegarder quelques spécimens de hamster, pénalisées et freinées dans leurs aménagements urbains par le périmètre de protection. Sur ce point, les associations sont d'accord avec les élus qui contestent le zonage en Conseil d'État : « On ne veut pas de réserves d'Indiens ».

LES PROPOSITIONS : si elles appellent à l'arrêt de l'étalement urbain, les sept associations reconnaissent qu'il n'est pas juste de faire porter le poids de la protection aux seules communes qui abritent encore des terriers.

Elles proposent donc d'élargir le périmètre de protection à l'aire de répartition du hamster telle qu'elle était en 1993, tant pour mieux répartir l'effort que pour donner une chance aux populations de se développer. Elles y demandent une forte augmentation du taux de cultures favorables au hamster : « au moins 30 %, le minimum nécessaire à la survie de l'espèce, précise Jean-Paul Burget, président de Sauvegarde Faune Sauvage. En sachant que ce taux n'est que de 2 % actuellement dans le périmètre de protection »...

Dans cette aire vitale, tout projet d'urbanisation sur des terres favorables devra faire l'objet de véritables mesures compensatoires (jusqu'ici l'immense majorité des projets dérogatoires n'en ont jamais générées). Enfin, les signataires de ces propositions demandent à être associés aux décisions concernant le grand hamster. Sous la menace d'une forte amende européenne, « il faut se mettre très vite autour d'une table avec l'État, les élus et les agriculteurs. On n'a plus que quelque mois » prévient Stéphane Giraud, directeur d'Alsace Nature.

(\* ) *Alsace Nature, GEPMA (groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace), Sauvegarde Faune Sauvage, CERPEA (centre d'études et de recherches pour la protection de l'environnement en Alsace), Association Nature Ried, APELE (association pour la protection de l'environnement de Lingolsheim et environs) et SOS Grand hamster d'Alsace.*